Agence européenne pour l’environnement et du réseau européen d’information et d’observation pour l’environnement: mandat du directeur exécutif

2005/0072(COD) - 13/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giuseppe **GARGANI** (PPE-DE, IT), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et approuve la proposition de la Commission en adoptant une série d’amendements techniques visant, pour l’essentiel, à conférer au Parlement un rôle plus important dans la procédure de nomination du directeur exécutif de l’Agence et du renouvellement de son mandat.

Un amendement vise également à demander que l’évaluation du 1er mandat du directeur lui soit soumise sans délai.